



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du lundi 27 septembre 2010
D - 20100476

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 28/09/2010

Reçu en Préfecture le :
CERTIFIE EXACT,

Aujourd'hui Lundi 27 septembre Deux mil dix, à quinze heures,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire de Bordeaux

Etaient Présents :

M. Hugues MARTIN, Mme Anne BREZILLON, M. Didier CAZABONNE, Mme Anne Marie CAZALET, M. Jean Louis DAVID, Mme Brigitte COLLET, M. Stéphan DELAUX, Mme Nathalie DELATTRE, M. Dominique DUCASSOU, Mme Sonia DUBOURG-LAVROFF, M. Michel DUCHENE, Mme Véronique FAYET, Mme Muriel PARCELIER, M. Alain MOGA, Mme Arielle PIAZZA, M. Josy REIFFERS (présent jusqu'à 18h40), Mme Elizabeth TOUTON, M. Fabien ROBERT, Mme Anne WALRYCK (présente jusqu'à 17h25), Mme Laurence DESSERTINE, M. Jean Marc GAUZERE, M. Jean Charles BRON, Mme Chantal BOURRAGUE, M. Joël SOLARI, M. Charles CAZENAVE, M. Alain DUPOUY, Mme Ana Marie TORRES, M. Jean-Pierre GUYOMARC'H, Mme Mariette LABORDE, M. Jean-Michel GAUTE, Mme Marie-Françoise LIRE, M. Jean-François BERTHOU, Mme Sylvie CAZES, M. Nicolas BRUGERE, Mme Constance MOLLAT, M. Maxime SIBE, M. Guy ACCOCEBERRY, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Charles PALAU, Mme Chafika SAILOUD, M. Ludovic BOUSQUET, M. Yohan DAVID, Mme Alexandra SIARRI, Mme Sarah BROMBERG, Mme Wanda LAURENT, Mme Paola PLANTIER (présente jusqu'à 18h), Mlle Laetitia JARTY (présente à partir de 18h40), M. Jacques RESPAUD, M. Jean-Michel PEREZ, Mme Martine DIEZ, Mme Béatrice DESAIGUES, Mme Emmanuelle AJON, M. Matthieu ROUYEYRE, Mme Marie-Claude NOEL, M. Patrick PAPADATO, M. Vincent MAURIN, Mme Natalie VICTOR-RETALI,

Excusés :

M. Pierre LOTHAIRE, Mme Nicole SAINT ORICE, M. Pierre HURMIC,

Surveillance de la qualité de l'air. Cotisation AIRAQ 2010.

M. Jean Louis DAVID, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

L'association pour la Surveillance de la Qualité de l'Air en Aquitaine (AIRAQ) créée en 1995 intervient dans le cadre d'un contrôle réglementaire au titre de la loi sur l'air du 30 décembre 1996. Elle a pour mission de mesurer en permanence la qualité de l'air et de diffuser les résultats obtenus.

Les collectivités adhérentes participent à son financement au même titre que les industriels et l'Etat.

AIRAQ assure la surveillance de la qualité de l'air sur Bordeaux grâce à trois sites de mesures fixes (Grand Parc : station urbaine de fond et Gambetta et Bastide : stations de proximité automobile) permettant de mesurer les polluants divers (particules, dioxyde d'azote, ozone, benzène, monoxyde de carbone,...).

Ce dispositif est complété par des analyses plus ponctuelles (tubes passifs pour les hydrocarbures).

La pollution connaît un cycle saisonnier provenant pour la majorité des polluants de la circulation automobile et du chauffage (dioxyde d'azote, particules, monoxyde de carbone) ou est liée à la saison estivale (ozone).

AIRAQ est également associée à l'expérimentation gouvernementale visant à définir les valeurs réglementaires d'air intérieur à l'échéance 2013 pour les Etablissements Recevant du Public.

La ville est un partenaire historique d'AIRAQ depuis sa création et peut s'appuyer sur son expertise et sa collaboration dans le cadre des objectifs de l'agenda 21 :

- suivi des études spécifiques réalisées sur l'air extérieur en différents quartiers
- mesures des polluants particuliers (exemple particules très fines place Gambetta)
- campagnes de mesures de la qualité de l'air intérieur dans une crèche et une école bordelaises en 2010.

Au vu de ces éléments, je vous demande, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à verser cette cotisation de 13770 € dont le mode de calcul est indexé sur le nombre d'habitants, à AIRAQ pour l'année 2010.

La dépense afférente sera imputée sur le budget 2010 du Service Communal d'Hygiène et de Santé sur la rubrique 20 - compte 6281.

ADOpte A L'UNANIMITE

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 27 septembre 2010

P/EXPEDITION CONFORME,

M. Jean Louis DAVID

Adjoint au Maire

